

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°
20260320-03

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 19
Présents 19
Votants 19

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Erv, Mme SERVOZ Nathalie, Mme GUYOT Patricia, M. BOCHATON Philippe, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, M. BOCHATON Sébastien, Mme GRIVEL Allma, Mme NEPLAZ Sandra, M. BECHET Hervé, Mme BOCHATON Isabelle, M. COMPOIS Alexandre, M. THIERY Benoit.

Date de la convocation
16 mars 2026

Absents : Néant

A été nommé secrétaire : M. GRAS Jean-François.

OBJET

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
23 MARS 2026
et mise en ligne sur le
site internet de la

commune le
23 MARS 2026
Le Maire
Georges BLANC



Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Liste Laure METRAL : 19 (dix-neuf) voix

La liste Laure METRAL ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

Madame Laure METRAL

Monsieur Pascal CHESSEL

Madame Christelle CHESSEL

Monsieur Jean-François GRAS

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 20 mars 2026

Le Maire
Georges BLANC

Le Secrétaire de séance

Jean-François GRAS